

Nom :

Signature :

Prénom :

**AUTO-POSITIONNEMENT STAGIAIRE POINTS DE CONTROLE RENO GLOBALE**

▪ **Identifier les attentes et les motivations par rapport à la formation :**

1. Quelles sont vos attentes par rapport à la formation que vous allez suivre ?  
(plusieurs réponses possibles)

- Acquérir des connaissances de base sur un sujet que je maîtrise assez mal
- Me perfectionner sur une activité que je pratique déjà
- M'informer des évolutions des produits, techniques et réglementations
- Faire des exercices pratiques pour acquérir plus d'autonomie et des bons réflexes
- Echanger des pratiques entre professionnels
- Bénéficier de conseils individualisés
- Autre : .....

2. Avez-vous choisi personnellement de suivre cette formation ?

- Oui
- Non
- Obligation liée à une qualification

3. Qu'est-ce qui fera que cette formation sera réussie ? Quels sont vos objectifs personnels par rapport à ce stage (citez-en au moins deux)

- .....
- .....
- .....

4. Avez-vous des questions particulières auxquelles vous attendez les réponses durant ce stage (par exemple des cas concrets à résoudre, dans ce cas merci de nous les transmettre de préférence avant le début de la formation) ?

- Oui
- Non

▪ **Socle de connaissances et de compétences professionnelles (lire, écrire, compter, raisonner logiquement... sur la base du référentiel CLEA) :**

1. Bonjour, je m'appelle Didier, \_\_\_\_\_ le nouveau magasinier.

Par quels mots pouvez vous compléter cette phrase ?

- Je remplace
- Il est
- Je suis

2. Votre dossier de candidature sera soumis à examen.

Cette phrase veut dire :

- Votre dossier est incomplet
- Vous devez passer un examen
- Votre dossier va être examiné

3. Le développement durable, c'est important pour l'entreprise.

Cette phrase veut dire :

- L'entreprise doit être attentive à l'environnement, à la consommation d'énergie
- L'entreprise doit toujours être en croissance
- L'entreprise doit tenir ses comptes à jour

▪ **Evaluation des acquis professionnels:**

1. Qu'est ce que l'énergie primaire

- L'énergie utilisable dans le bâtiment (compteur)
- L'énergie naturelle non transformée que l'on prend à la terre
- La quantité d'énergie facturée

2. Le scénario retenu de l'audit préconisait ITE, isolation du toit et changement de chaudière. A priori la chaudière est plutôt récente mais ne semble pas avoir été changé, ni être une chaudière HPE.

- Vous interrogez la société qui vous répond que la chaudière a bien été changée et est conforme.
- Vous prenez des photos et demandez les éléments relatifs à la chaudière pour vous assurer de l'effectivité des travaux et de la mise en place d'une chaudière répondant aux normes

3. Quelle est l'importance des métrés ?

- C'est important uniquement pour le dimensionnement des systèmes
- C'est important pour le dimensionnement des systèmes et le calcul des CEEs

4. Pourquoi y a-t-il une limitation sur la consommation d'énergie (primaire) lors d'un projet de rénovation globale de 110 Kwh/m<sup>2</sup> ?
  - Pour s'assurer que le matériel de chauffage et ECS est bien performant
  - Pour donner une limite de performances aux matériaux isolants
  
5. Quelle interaction entre le menuisier qui change les fenêtres et le système de ventilation ?
  - Le menuisier doit faire attention au type de ventilation posée et ne doit pas mettre de grille d'extraction sur les pièces de vie lorsqu'il y a une ventilation double flux
  - Le menuisier doit poser des grilles d'aération dans toutes les pièces car il faut bien ventiler une fois que l'on a bien isolé et rendu la maison étanche
  - Le menuisier doit poser des grilles d'aération hygrorégulables ou non, dans toutes les pièces de vie, dans le cas d'une VMC simple flux hygro A ou B
  
6. Qui doit s'assurer de l'écart au feu sur les conduits de fumée qui traversent le comble perdu dans lequel a été soufflé un isolant ?
  - Le plombier chauffagiste car c'est lui qui crée le risque de feu
  - La société qui a procédé au soufflage car l'écart au feu est un point majeur à respecter et ce quel que soit l'ordre de réalisation des travaux
  - Selon l'ordre de réalisation des travaux, la responsabilité revient au dernier ayant œuvré